



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Statistik BFS
Office fédéral de la statistique OFS

11 Mobilità e trasporti
Mobilität und Verkehr
Mobilité et transports

Coûts et financement des transports

Aviation

Coûts kilométriques

Table des matières

[Terminologie](#)

Résultats

[2010](#)

Renseignements: Office Fédéral de la Statistique, Section Mobilité, 058 463 64 68, verkehr@bfs.admin.ch

Neuchâtel, décembre 2015

© OFS

Espace de l'Europe 10

CH-2010 Neuchâtel

<http://www.statistique.admin.ch>

Terminologie de la statistique des coûts et du financement des transports (CFT)

Types de coûts

Ventilation des coûts totaux du transport selon leur origine:

- Coûts d'infrastructure (construction, entretien et exploitation; dans le transport aérien: coûts du contrôle de la circulation aérienne compris)
- Coûts des moyens de transport (acquisition, exploitation et entretien des véhicules et des aéronefs)
- Coûts des accidents (dommages corporels et matériels ainsi que coûts des suites d'accident, par ex. absence au travail pour l'employeur)
- Coûts d'environnement et de santé (préjudices pour l'environnement ou pour la santé humaine, par ex. dus à la pollution de l'air, au bruit, aux changements climatiques)

Payeurs

Personnes physiques ou morales qui prennent en charge les coûts du transport. La statistique CFT distingue quatre groupes de payeurs:

- Usagers des transports (trafic voyageurs: participants au trafic; trafic marchandises: donneurs d'ordre des transports)
- Entreprises de transport (entreprises des transports publics, compagnies aériennes, exploitants des aéroports et sociétés de contrôle de la circulation)
- Pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes)
- Collectivité (personnes non directement liées au trafic)

Les payeurs sont définis à deux moments différents:

- **Payeurs directs:** ils prennent en charge les coûts du transport au moment où ceux-ci sont produits. Les coûts liés à l'infrastructure routière, par exemple, sont supportés tout d'abord par les pouvoirs publics, les coûts liés aux locomotives et aux wagons par les entreprises de transport.
- **Payeurs finaux:** ils prennent "in fine" en charge les coûts spécifiques liés au transport, c.à.d. après prise en compte de toutes les prestations de transfert. Les paiements compensatoires, par exemple des impôts et taxes spécifiques liés au transport, sont versés par les usagers des transports aux pouvoirs publics; les paiements des voyageurs aux entreprises de transport sont fournis sous forme de billets et d'abonnements, ou les indemnités des pouvoirs publics sont transférées aux entreprises de transport. En ce qui concerne les coûts finalement pris en charge par les entreprises de transport, il s'agit de pertes provenant du secteur des transports qui sont en général financés par les profits générés à travers les activités annexes. (p.ex. location d'immeubles).

Contributions des usagers des transports

Coûts pris en charge par les usagers des transports pour des prestations de transport qu'ils fournissent par eux-mêmes ou pour pouvoir recourir à des prestations de transport du trafic voyageurs ou de marchandises. Il peut s'agir de dépenses financières tout autant que de prestations immatérielles. La statistique CFT distingue cinq types de contributions:

- impôts et taxes spécifiques liés au transport (par ex. impôt sur les huiles minérales, surtaxe sur les huiles minérales, impôts cantonaux sur les véhicules à moteur, RPLP, centime climatique)
- frais de transport (par ex. billets, abonnements, billets d'avion, taxes d'aéroport, frais de transport dans le trafic marchandises)
- autofinancement des coûts des moyens de transport (coûts d'acquisition, d'entretien et d'exploitation des moyens de transport personnels)
- autofinancement des coûts d'accidents (dommages corporels et matériels pris en charge par les usagers des transports)
- bénéfices externes liés à la santé (bénéfices pour la collectivité résultant de l'état de santé amélioré des participants à la mobilité douce, par ex. pour l'employeur: nombre plus faible d'absences au travail dues à la maladie).

Renseignements: Office fédéral de la statistique, section Mobilité, 058 463 64 68, verkehr@bfs.admin.ch

Neuchâtel, avril 2015

© OFS

Espace de l'Europe 10

CH-2010 Neuchâtel

<http://www.statistique.admin.ch>

Coûts et financement de l'aviation ¹⁾

en centimes par personne-kilomètre / tonne-kilomètre, 2010

Unité	Trafic voyageurs		Trafic marchandises
	Trafic de lignes et charter	Aviation générale	
	ct./pkm	ct./pkm	ct./tkm
Coûts kilométriques par personne-kilomètre / tonne-kilomètre	17	274 ^r	67
par types de coûts			
Infrastructure	4	64	5
Moyens de transports	11	156	53
Accidents	0	8	0
Environnement et santé	3	47 ^r	8
par payeurs de coûts directs			
Usagers des transports	0	2	0
Entreprises de transport	14	225	59
Etat	0	0	0
Collectivité	3	47 ^r	8
par payeurs finaux			
Usagers des transports	14	191	54
Entreprises de transport	0	38	5
Etat	0	-	-
Collectivité	2	46 ^r	8
Contributions des usagers des transports par personne-kilomètre / tonne-kilomètre	14	191	54
Impôts et taxes spécifiques liés aux transports	-	-	-
Frais de transport	14	189	54
Autofinancement des coûts des moyens de transport	-	-	-
Autofinancement des coûts des accidents	0	2	0

^r révisé

1) Pour l'aviation, le principe du demi trajet a été appliqué à la place du principe de territorialité.

Etat: décembre 2015

Source: OFS – Coûts et financement des transports (CFT)

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Mobilité, 058 463 64 68, verkehr@bfs.admin.ch

© OFS